Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels

Daim - Campagne 2025/2026

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L.425-6 à L.425-13 et R.425-1-1 à R.425-17 du code de l'environnement, le Président de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique a pris les décisions individuelles d'attributions de plans de chasse suivantes :

Numéro de la décision	Demandeur et Matricule	Commune principale du territoire de chasse concerné	Nombre
440423 I 03	GEF de la Bretesche CHARIER M. 440423	MISSILLAC	15

Le Président,

Dany ROSE